

## Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

### Compte rendu de la 4<sup>e</sup> séance de médiation avec les requérants et le promoteur

**Lieu :** Château Mont Sainte-Anne  
**Date et heure :** le 19 février 2014, à 14 h 30

#### **Participants**

##### **Requérants**

M. Gaétan Blouin  
M<sup>me</sup> Lise Blouin

M. Éric Morency  
M. Denis Richard

##### **Accompagnés de :**

M. Francis Flynn

##### **Promoteur (Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C)**

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Morel  
*Chargée de projets – Boralex*

M. Jacques Pichette  
*Conseiller spécial à la MRC de la Côte-de-Beaupré*

M. Michel Bélanger,  
*Directeur général –  
MRC de la Côte de Beaupré*

##### **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

M<sup>me</sup> Anne-Marie Parent  
*Commissaire responsable de  
l'enquête et de la médiation*

M. Karim Chami  
*Analyste*

M<sup>me</sup> Renée Poliquin  
*Coordonnatrice*

#### **1. Mot de bienvenue et rappel**

Après le mot de bienvenue, la commissaire fait un bref rappel de la chronologie des séances de médiation et des rencontres tenues le 4 et le 13 février 2014 avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le ministère des Transports du Québec (MTQ). À sa demande, le promoteur a fait parvenir à la commissaire un échéancier détaillé du processus menant à la construction d'un nouveau chemin d'accès aux parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré. La commissaire l'a ensuite transmis au MDDEFP et au MTQ pour commentaires.

#### **2. Présentation de l'échéancier et des avis des ministères**

Mme Morel fait une présentation de l'échéancier du promoteur qui estime la mise en service du chemin de remplacement vers la fin septembre 2015, ce qui coïnciderait approximativement avec la fin du projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré. La commissaire invite ensuite les participants à prendre connaissance des avis émis par le MDDEFP et le MTQ sur le document présenté. Elle constate qu'ils considèrent l'échéancier réaliste et même optimiste sur la durée d'élaboration des plans et devis, dans le cas du MTQ.

---

Projet de **parc éolien de la Côte-de-Beaupré**  
**dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**

### 3. Discussion

Les requérants, qui ne remettent pas en question l'échéancier, constatent que la construction du chemin de remplacement s'achèverait trop tard pour mettre un terme aux nuisances qu'ils subiraient durant la construction du projet de parc éolien de La Côte-de-Beaupré. Ils rejettent donc la proposition du promoteur et demandent qu'il considère la possibilité de retarder le début du projet jusqu'à ce que le nouveau chemin d'accès soit construit ou qu'il accède à l'emplacement du projet par la route 175. Ils requièrent également que le promoteur explore la piste du chemin existant qui prend naissance sur cet axe, qui traverse la forêt Montmorency et qui serait susceptible de rejoindre l'emplacement du projet. Selon eux, certains tronçons seraient à construire et d'autres à réparer. À ce sujet, les représentants du promoteur rappellent que le passage par la forêt de Montmorency de tenure publique nécessiterait une demande d'autorisation auprès du propriétaire et du locataire, l'Université Laval. De plus, ils s'inquiètent des conséquences sur les retombées économiques indirectes du projet sur la MRC de la Côte-de-Beaupré que pourrait engendrer un accès par la route 175.

Par ailleurs, les requérants considèrent inacceptables des tracés qui seraient trop proches des résidences. En plus de causer des nuisances, ils génèreraient de la circulation sur les voies de circulation locales qu'ils sont censés éviter. À ce sujet, Mme Morel assure que le choix du tracé final se ferait en tenant compte de tous les « intrants » afin de régler le problème définitivement.

Mme Parent rappelle, qu'une fois le nouveau chemin d'accès fixé, le promoteur devra lui communiquer la liste des tiers susceptibles d'en subir les impacts. La commissaire fera alors les démarches nécessaires afin de les rencontrer et d'obtenir leurs approbations. Selon Mme Morel, le promoteur pourrait attendre la réalisation du relevé topographique qui déterminera le tracé optimal pour identifier les tiers concernés. La commissaire a également demandé au promoteur de lui fournir une lettre du Séminaire de Québec autorisant le passage du chemin sur son territoire.

Dans la perspective de la prochaine rencontre, la commissaire demande au promoteur d'évaluer l'ensemble des conséquences d'un report éventuel du projet notamment sur le plan des pénalités contractuelles et des retombées économiques et sociales sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré. Mme Morel mentionne que les ingénieurs de Boralex sont en déplacement et qu'ils ne pourraient répondre à ces demandes que dans une semaine.

### 4. Clôture

Il est convenu que, dès la réception des documents du promoteur, une séance de médiation serait tenue, probablement la semaine du 3 mars (semaine de relâche) malgré le départ en vacances de certains requérants. Une autre séance serait tenue le 17 mars 2014, une fois tous les participants disponibles. La réunion prend fin à 16 h 00.

|   |                      |                          |
|---|----------------------|--------------------------|
| <b>Compte rendu fait le 20 février 2014</b> | <b>Préparé par :</b> | <b>Karim Chami</b>       |
|   | <b>Validé par :</b>  | <b>Anne-Marie Parent</b> |

---

Projet de **parc éolien de la Côte-de-Beaupré**  
**dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**